



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 AVRIL 2025

N°	INTITULE	RESULTAT VOTE
2025-04-01	Approbation du Compte Financier Unique 2024	APPROUVE
2025-04-02	Affectation des résultats 2024 au Budget 2025	APPROUVE
2025-04-03	Budget Primitif 2025	APPROUVE
2025-04-04	Subvention CCAS 2025	APPROUVE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 05 avril à 10h00,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, VANNOUQUE Yves, BROUX Martine, DELMARQUETTE Marie-José, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie, EDME Jacques.

Ayant donné pouvoir : MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, DE SOUSA Thérèse à BROUX Martine
Absence excusée : LAFAGES Thérèse

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

Date de convocation	28/03/2025
Date d'affichage	28/03/2025
En exercice	12
Présents	09
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	11

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Madame Colette BERLAK :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le CFU est devenu à compter de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le CFU est soumis par la présidence de séance s'est exécuté du 01/01 au 31/12/2024 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement	Dépenses	0.00 €	Recettes	0.00 €
Fonctionnement	Dépenses	19 106.19 €	Recettes	26 907.42 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le CFU de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil d'administration, après en avoir débattu, **à l'unanimité**, approuve le CFU du CCAS pour l'année 2024.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

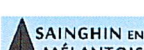
Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 05/04/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 05/04/2025



Pour extrait conforme,
Le Président
J. DUCROCQ

	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025		Nombre de membres en exercice	12
			Nombre de mandats	ID : 059-215905233-20250405-202502CCAS-DE
			Nombre de pouvoirs	02
	Séance du 05 avril 2025	Délib n° 03-04-2025	Nombre de suffrages exprimés	11
			Date de convocation	27/03/2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats de 2024 au Budget Primitif 2025 suite au vote du Compte Financier Unique 2024 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2024 (Recettes-Dépenses 2024)	7 801,23 €
Résultats antérieurs (Report excédentaire au BP 2024)	27 113,23 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION FONCTIONNEMENT	34 914,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice 2024 (Recettes-Dépenses 2024)	- €
Réultats antérieurs (Report excédentaire au BP 2024)	27 108,27 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION D'INVESTISSEMENT	27 108,27 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte Administratif 2024, compte tenu des Restes à Réaliser suivants :

Restes à réaliser en recettes	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025	- €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2025	
Résultat de Fonctionnement Reporté (Imputation 002 au BP 2025)	34 914,46 €
Résultat d'Investissement Reporté (Imputation 001 au BP 2025)	27 108,27 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2024 et l'Affectation des résultats au Budget Primitif 2025

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le
et de la publication le 05/04/2025
Fait à Sainghin en Mélantois le 05/04/2025

Pour expédition conforme,
Le Président,
J. DUCROcq



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

S²LOW

	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025		Nombre de	Publié le en exercice	
			Nombre de	ID : 059-215905233-20250405-202503CCAS-DE	
			Nombre de pouvoirs		02
	Séance du 05 avril 2024	Délib n° 03-04-2025	Nombre de suffrages exprimés		11
			Date de convocation		27/03/2024

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 par chapitre de recettes et de dépenses :

BUDGET PRIMITIF 2025 COMPARE A 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		2024	2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	27 113,23 €	34 914,46 €
7035	Locations (Baux chasse)	- €	- €
7473	Dotations Département	- €	- €
757363	Subvention Mairie au CCAS	24 000,00 €	12 000,00 €
752	Revenus des immeubles (Fermages)	1 600,00 €	1 000,00 €
756	Libéralités reçues (Dons)	- €	- €
7588	Produits exceptionnels divers	- €	- €
TOTAL		54 737,23 €	47 914,46 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		2024	2025
60622	Carburants	500,00 €	500,00 €
61551	Matériel roulant	1 000,00 €	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations ...)	200,00 €	200,00 €
635	Taxes Foncières	600,00 €	700,00 €
65133	Secours d'urgences	1 000,00 €	1 000,00 €
65134	Aides	40 913,23 €	36 014,46 €
	dont Bons alimentaires	15 000,00 €	15 000,00 €
	dont Bourse Permis de conduire	1 100,00 €	1 650,00 €
	dont Financement repas Cantine	1 000,00 €	1 500,00 €
	dont Classe de découverte	720,00 €	720,00 €
	dont Repas à domicile	1 500,00 €	2 000,00 €
	dont imprévus	21 593,23 €	15 144,46 €
65138	Autres secours (Funérailles)	3 000,00 €	3 000,00 €
65748	Subventions	5 500,00 €	5 500,00 €
TOTAL		52 713,23 €	47 914,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		2024	2025
001	Excedent d'investissement reporté	27 108,27 €	27 108,27 €
TOTAL		27 108,27 €	27 108,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		2024	2025
2182	Matériel de transport	20 000,00 €	7 108,27 €
2188	Autres immobilisations corporelles	7 108,27 €	20 000,00 €
TOTAL		27 108,27 €	27 108,27 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 tel que présenté par Monsieur le Président.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le
et de la publication le 05/04/2025

Fait à Sainghin en Mélantois le 05/04/2025

Pour expédition conforme,

Le Président,

J. DUCROCQ





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ,
Le 05 avril à 10h00,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, , DERISQUEBOURG Laurence, VANNOUQUE Yves, BROUX Martine, DELMARQUETTE Marie-José, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie, EDME Jacques.

Ayant donné pouvoir : MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, DE SOUSA Thérèse à BROUX Martine
Absence excusée : LAFAGES Thérèse

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

Date de convocation	28/03/2025
Date d'affichage	28/03/2025
En exercice	12
Présents	09
Ayant donné pouvoir	02
Total des votants	11

OBJET : SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

La commission administrative, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, à l'exception des personnes membres des bureaux des associations et ne pouvant prendre part aux votes concernés :

FIXE comme suit le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2025 :

	Subventions votées en 2024	Propositions 2025
ADMR	1 200,00 € (payé 1 200 €)	1 200,00 €
Secours catholique	750,00 € (payé 750 €)	750,00 €
Secours populaire	750,00 € (payé 750 €)	750,00 €
Restos du cœur	500,00 € (payé 0 €)	500,00 €
Soins Santé	150,00 € (payé 0 €)	150,00 €
Lutte contre le cancer (IRCL)	150,00 € (payé 150 €)	150,00 €
Subvention exceptionnelle	2 000,00 € (payé 0 €)	2 000,00 €
TOTAL	5 500,00 € (payé 2 850 €)	5 500,00 €

PRECISE que les membres des bureaux d'associations concernées par les demandes de subvention n'ont pas pris part au vote (Secours Populaire : DELMARQUETTE Marie-José, Secours Catholique : LEMAHIEU Chantal, ADMR : DE SOUSA Thérèse)

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 05/04/2025

Fait à Sainghin en Mélantois, le 05/04/2025



Pour extrait conforme,

Le Président

J. DUCROCQ